

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 14 avril 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	6 avril 2023	6 avril 2023
23	16	16 + 1		

Délibération 2023_04_02 : Vente d'un terrain à St Germain de Marencennes parcelle n°412

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 14 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Jean-Luc PROQUIN, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, LAROCHE Claude, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Jean-Yves BOUCARD.

Membres absents non représentés : Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI, Berend KAMP.

Membres absents représentés : Walter GARCIA (donne pouvoir à Isabelle DUMONT).

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2122-21 et L2141-1,

Monsieur Paronneau, rapporteur, explique que la parcelle cadastrée OA 412, à côté du terrain de foot, mesure 1 196 m², une partie (600 m² environ) située en bord de route pourrait être vendue, au prix de 50€ le m² soit un prévisionnel 30 000€ au Kinésithérapeute afin de construire un parking ouvert pour ses patients. Les frais de bornage seront à la charge par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Présents et procuration):

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** la vente d'une partie (600 m² environ) de la parcelle n°OA412 au prix de 50€ le m².
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE**

Sous le N° 017 - 200080091 -- 20230123 -
2023_04_02 _ _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 17 / 04 / 2023

Rendu exécutoire le 17 / 04 / 2023

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 14 avril 2023.

Le Maire



Denis DUBOURGNOUX